

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
AUPRÈS
DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE

UNITÉ - TRAVAIL - PROGRÈS

Référence : 305 /AMPTG/PC/22 Zmy

La Mission permanente de la République du Tchad auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales en Suisse présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (Service des procédures spéciales) et se référant à la Communication conjointe des procédures spéciales Réf. : **AL TCD 2/2022, 3 mars 2022, concernant les manifestations en janvier 2022, à Abéché**, a l'honneur de lui communiquer les réponses du Gouvernement du Tchad.

Les manifestations en janvier 2022, à Abéché tout comme celles qui se sont déroulées à N'Djamena et Moundou, respectivement le 27 et 28 avril 2021, sont des actes qui ont été condamnées par le Gouvernement de la Transition. Sitôt, une équipe du Gouvernement s'est rendu à Abéché pour calmer la situation et procéder à une consultation approfondie de toutes les parties au conflit.

En accord avec les autorités judiciaires et au nom de la paix recherchée, un règlement à l'amiable a été trouvé sans qu'une procédure judiciaire ne soit déclenchée d'où la satisfaction de toutes les parties.

En ce qui concerne un bilan actualisé des morts, le Gouvernement tient à rappeler qu'il n'y a pas d'autre bilan que celui mentionné dans la Communication conjointe des procédures spéciales y afférente. Enfin, le processus ayant mené à l'investiture contesté du Chef traditionnel de la communauté arabe de Bani-Halba à Abéché est conforme au droit coutumier tchadien.

Le Tchad étant un Etat souverain comme tout autre Etat dispose de deux ordres de droits : le droit positif dont il se conforme en lien avec ses engagements internationaux et le droit coutumier encadré par la loi organique n° 13 de 2010 portant statut des autorités traditionnelles, chargé de gérer purement les questions traditionnelles.

La Mission permanente de la République du Tchad auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales en Suisse saisit cette occasion pour renouveler au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (Service des procédures spéciales), l'assurance de sa haute considération.

Haut-Commissariat des Nations Unies
aux droits de l'homme (HCDH)
Service des procédures spéciales
Palais des Nations
Avenue de la Paix 8 -14
1211 Genève 10, Suisse



Genève, le 11 MAI 2022